



**MARCHE N° 2018/1
(SELON LA PROCEDURE ADAPTEE)**

DOSSIER DE CONSULTATION

- **REGLEMENT DE CONSULTATION (2 feuillets)**
- **CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (4 feuillets)**
- **ANNEXE AU C.C.P. (3 feuillets)**

**MARCHE
N°2018/1**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Article 1 ● Objet du marché:

Voyage pédagogique à New York du 30 mars 2019 au 05 avril 2019

Article 2 ● Date limite de remise des offres :

Réception postale autorisée jusqu'au **30 mars 2018 inclus** (cachet de la poste faisant foi). Un dépôt en mains propres au lycée est possible jusqu'à cette même date. Les offres parvenues au delà de cette date ne seront pas examinées.

Article 3 ● Délai de validité des offres : jusqu'à la réalisation du voyage

Article 4 ● Justifications à produire par les candidats :

Les documents produits devront être des originaux ou des copies certifiées conformes aux originaux.

a) A l'appui des candidatures (article 45 du code des marchés publics)

-Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les l'engager (extrait KBis et délégation de signature le cas échéant)

-Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

-Déclaration sur l'honneur (datée et signée par le candidat) pour justifier :

1) Qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales

2) Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

3) Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées au articles L1221-10, L3243-1 et L3243-2 du code du travail.

L'absence de justificatif (prévu à l'article 4a) du candidat à la date de réception des offres entraînera son éviction du marché.

b) Par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché (article 46 du Code des marchés publics)

-Pièces mentionnées à l'article D.8222-5 ou D8222-7 et 8222-8 du code du travail, notamment :

Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de six mois.

Paraphe candidat

Une attestation sur l'honneur du cocontractant du dépôt, auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires.

Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)

Ces documents seront fournis dès la conclusion du contrat et tous les six mois jusqu'à la fin de son exécution. Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit les attestations et certificats prévus à l'article 4)b avant un délai de 8 jours suivant la date à laquelle il est notifié que son offre a été retenue et, en tout état de cause, avant tout commencement d'exécution.

Article 5 ● Présentation des offres :

L'offre, accompagnée des pièces justificatives visées à l'article 4, devra être contenue dans une enveloppe fermée à l'intérieur de l'enveloppe d'expédition. L'enveloppe contenant l'offre et les justificatifs devra préciser la raison sociale du candidat et sera revêtue de la mention:

« **MARCHE N° 2018/1 - OFFRE - NE PAS OUVRIR** »

Article 6 ● Acheminement des offres :

De préférence par courrier: envoi par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante:

**Monsieur l'Intendant
du Lycée André MALRAUX
Marché n° 2016/2
314 rue Jules Massenet
62408 BETHUNE CEDEX**

ou par porteur : contre récépissé.

Les candidats tiendront compte des heures d'ouverture et de fermeture de l'établissement, des jours fériés ainsi que des éventuelles périodes de vacances scolaires. Merci de vous référer à l'article 2.

Article 7 ● Critères de jugement, de choix et de classement des offres :

Ce sont ceux énumérés à l'article 53 du Code des marchés publics.

Il sera tenu compte:


- du coût de la totalité des prestations (70%)
- de la qualité et des performances des prestations proposées (30%).

Le critère final sera celui de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 8 ● Pièces à fournir par les candidats (signées):

- Offre proprement dite (entièrement détaillée)
- Attestations visées à l'article 4 ci-dessus.
- Lettre de candidature et déclarations (le cas échéant) du candidat
- Tableau récapitulatif de l'offre avec les prix unitaires et totaux TTC incluant la garantie
- Descriptif détaillé des prestations proposées.
- Un exemplaire du dossier de consultation signé (feuillet paraphés, hors page de présentation)
- L'acte d'engagement

Paraphe candidat

Le Proviseur

Pascal HARY

Béthune, le 16 janvier 2018

**MARCHE
N° 2018/1**

**CAHIER DES CLAUSES
PARTICULIÈRES (C.C.P.)**

Marché (procédure adaptée) n° 2018/1 du 16 janvier 2018 :

Etabli en application du Code des Marchés Publics (article 28) pour un lot unique relatif à un voyage pédagogique aux U.S.A.

Acheteur :

Lycée d'Enseignement général et technologique André Malraux
314 rue Jules Massenet – BP 817
62408 BETHUNE CEDEX

Composition du présent cahier :

Le présent C.C.P. comporte sept feuillets incluant une annexe technique.

Chaque feuillet doit être paraphé par le candidat et l'ensemble restitué en même temps que l'offre.

Article 1 ● Objet et durée du marché :

Le marché a pour objet l'achat d'une prestation de voyage pédagogique aux U.S.A du 30/03/2019 au 05/04/2019

Article 2 ● Procédure de consultation :

Marché selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés publics.

Paraphe candidat :

Béthune, le 16 janvier 2018

MARCHE

N° 2018/1

Article 3 ● Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- Le règlement de consultation
- Le présent cahier des clauses particulières (avec l'annexe technique)
- L'acte d'engagement et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (arrêté du 19 janvier 2009 portant application du CCAG).

Article 4 ● Délai d'exécution :

Les prestations devront être exécutées aux dates mentionnées dans l'annexe technique.

Article 5 ● Conditions d'exécution:

Les prestations devront être exécutées conformément aux stipulations de l'annexe technique.

Article 6 ● Garantie :

Le candidat retenu devra s'engager à garantir la bonne exécution de la totalité de la prestation.

Article 7 ● Régime des prix :

Le prix est établi toutes taxes comprises. Il est réputé comprendre toutes les sujétions telles qu'elles ont été définies dans l'annexe technique.

Le marché est traité à prix global forfaitaire pour le lot.

Le marché est traité à prix ferme.

Article 8 ● Avance forfaitaire, acompte :

Un acompte est possible, avant le voyage, dans la limite de 70% du montant de l'offre. Un contrat conclu avec le lycée Malraux et le candidat retenu prévoira cette possibilité. A défaut de contrat le précisant, aucun acompte ne pourra être versé.

Paraphe candidat :

Béthune, le 16 janvier 2018

MARCHE
N° 2018/1

Article 9 ● Modalités de règlement :

Les paiements seront effectués en plusieurs versements :

- Un acompte (cf conditions de l'article 8), si cette option a été retenue par le candidat
- Le solde sera versé après service fait (au retour du voyage) dans les 30 jours suivant la réception de la facture, ou après remise des documents permettant la réalisation du voyage, dans les 30 jours précédant le départ.

Toutes les factures (qu'il s'agisse de l'acompte ou du solde) seront établies en un original et deux copies.

Les paiements seront effectués sur le compte du titulaire du marché dont les coordonnées bancaires figureront sur ses factures.

Article 10 ● Pénalités de retard :

A défaut de la réalisation de la prestation dans les délais prévus, et sauf prolongation écrite du délai d'exécution par le Lycée, cette dernière étant confirmée par le titulaire du marché par lettre recommandée avec accusé de réception (dégageant ainsi sa responsabilité), le titulaire encourt une pénalité de retard calculée selon les modalités de l'article 14 du CCAG.

Article 11 ● Résiliation :

Le marché peut être résilié dans les conditions des articles 29 à 36 du CCAG.

Paraphe candidat :

Béthune, le 16 janvier 2018

MARCHE

N° 2018/1

Article 12 ● Cautionnement :

Le titulaire est dispensé de cautionnement.

Article 13 ● Sous-traitance :

Les prestations, objet du marché, ne pourront faire l'objet de sous-traitance.

Article 14 ● Règlement des litiges :

Tout contentieux juridictionnel survenant au cours de l'exécution du présent marché sera du ressort du Tribunal Administratif compétent.

Article 15 ● Acte d'engagement :

En signant l'acte d'engagement, le titulaire s'engage à respecter l'intégralité des clauses et conditions fixées dans le dossier de consultation (règlement de la consultation, cahier des clauses particulières et annexe technique).

Article 16 ● Unité monétaire choisie :

L'offre sera rédigée en EUROS.

Paraphe candidat :

Le Proviseur

Pascal HARY

Béthune, le 16 janvier 2018

MARCHE N° 2018/1

ANNEXE TECHNIQUE : CAHIER DES CHARGES

Lieu du voyage :

- New York (U.S.A.)

Hébergement :

- l'hébergement doit se dérouler en **auberge de jeunesse** située à **Manhattan**, aisément accessible en transports en commun. Les élèves doivent être dans des chambres non mixtes et réservées au lycée Malraux.

Repas :

- la demi-pension, incluant les repas du soir du jour 1 (**30 mars 2019**) jusqu'au petit-déjeuner du jour du départ, le **5 avril 2019**, soit **5 petits-déjeuners** et **5 repas du soir**. Les vols aller et retour devront comprendre un repas.

Transport :

- Transports vers les aéroports :
 - un **bus** devra assurer le transport depuis le lycée Malraux jusqu'à l'aéroport Charles de Gaulle le jour du départ. Il devra nous ramener le jour du retour.
 - Arrivés à l'aéroport de New York, un bus devra nous prendre en charge et nous amener à l'auberge de jeunesse. Il devra nous récupérer, à un endroit convenu, dans l'après-midi le jour du départ
- Vols vers New-York :
 - Un vol aller-retour dans une compagnie incluant un bagage d'au moins 15 kilos en soute ainsi que repas et collation durant le vol.
 - L'aéroport **Roissy-Charles de Gaulle** est à privilégier
 - Nous nécessitions un départ **tôt le matin**, pour pouvoir bénéficier de l'après-midi à New York. De même nous souhaitons avoir un **vol de nuit** pour le retour.

Paraphe candidat :

Béthune, le 16 janvier 2018

**MARCHE
N° 2018/1**

- Transports sur place :
 - Les transports à l'intérieur de New York se feront par le biais des transports en commun. Il est donc indispensable que chacun d'entre nous dispose d'une **travel card** sur la durée du séjour.

Nombre de personnes :

- Le groupe sera constitué de 48 élèves, dont la quasi-totalité sera mineure et de 4 professeurs accompagnateurs

Dates :

- Du dimanche 30/03/2019 au samedi 05/04/2019

Visites :

- Les visites, dont le coût doit être intégré au prix du voyage, devront se dérouler selon le programme suivant :
 - Dimanche 30 mars 2019 : transfert vers l'aéroport, vol, transfert vers le lieu d'hébergement
 - Lundi 31 mars 2019 : découverte du Financial district (matin) – pont de brooklyn et visite de Brooklyn l'après-midi
 - Mardi 1 avril 2019 : ascension du Top of the Rock (matin) – visite du MeT (après-midi)

Paraphe candidat :

Béthune, le 16 janvier 2018

**MARCHE
N° 2018/1**

- Mercredi 2 avril: Visite du 9/11 Memorial and museum, avec visite guidée en anglais (matin)- visite du port de New-York and New Jersey, (guidée en anglais), surtout la partie conteneurs (après-midi)
-
- Jeudi 3 avril 2019 : visite guidée de l'ONU en anglais (matin)- découverte de Chinatown et Little Italy (après-midi)
- Vendredi 4 avril 2019 : visite de Greenwich village et découverte de la High Line (matin) – départ vers l'aéroport (après-midi)
- Samedi 5 avril 2019 : Retour vers le lycée Malraux

NB : les visites de l'ONU et du 9/11 Memorial doivent être guidées. La langue de la visite sera l'anglais.

Contacts :

- Pour tous renseignements sur le déroulement du séjour :
Monsieur Charles LEVANT, professeur au Lycée Malraux
Mail : charles.levant@ac-lille.fr
Tel : 06.86.01.44.81
- Pour tous renseignements d'ordre administratif ou financier:
Monsieur Richard BAILLIEZ, agent comptable du Lycée Malraux
Mail : richard.bailliez@malrauxbethune.net

Paraphe candidat :